



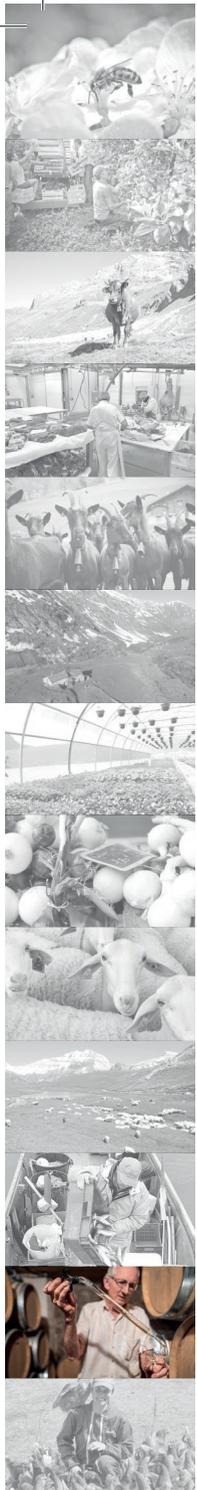
CONTRAT DE FILIÈRE



© SavoieMontBlanc-Anna-Ivanova

VITICULTURE





ÉDITO

3 mots d'ordre ont guidé notre action pour bâtir ces nouveaux contrats de filières agricoles : **lisibilité, concertation et ambition.**

● Lisibilité

Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui portait nos politiques agricoles n'est plus, mais notre détermination à accompagner les filières reste intacte.

Pour accompagner avec efficience et simplicité nos agriculteurs, l'ensemble des acteurs doivent y voir clair sur notre stratégie et sur les outils proposés par notre collectivité. Dans un contexte administratif trop souvent complexe et dont les agriculteurs sont trop souvent victimes, cette lisibilité demeure une priorité forte car elle est un gage d'efficacité et de pérennité de notre modèle.

● Concertation

Le Département a souhaité, dès le début, concerter l'ensemble des parties prenantes pour parvenir à la politique la plus juste possible, au plus près des besoins du terrain. Grâce aux échanges nourris entre la collectivité et l'ensemble des maillons de la chaîne, nous avons pu saisir au mieux les enjeux majeurs auxquels chaque filière est confrontée et ainsi pu y répondre avec finesse grâce à de nouveaux dispositifs concrets d'accompagnement.

● Ambition

Le Département a toujours été pionnier en matière de politique agricole et il nous faut rester à la hauteur de l'excellence de nos produits. Nos 28 000 vaches laitières et notre pastoralisme restent les fleurons de notre Savoie, mais nos pratiques agricoles sont bien plus riches et diversifiées. Raison pour laquelle nous souhaitons accompagner autant la filière caprine qu'ovine en passant par l'arboriculture ou encore l'apiculture.

Chacune des filières concernées concourt, au dynamisme, à la beauté et au rayonnement de notre département. Malgré la diversité des productions nos objectifs sont communs :

- s'adapter au changement climatique,
- renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement,
- favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement,
- contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité,
- concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation,
- améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral,
- sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires

Fidèles à cette volonté de poursuivre un engagement sérieux et ambitieux, ces contrats de filières sont la démonstration qu'en Savoie l'agriculture requiert de la part d'une collectivité comme la nôtre une attention toute particulière car elle est notre passé, notre présent et plus que jamais notre avenir.

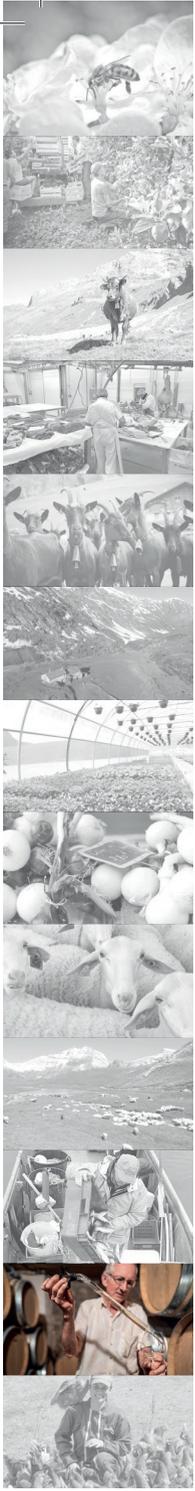


Hervé Gaymard
Président du Conseil départemental



Gilbert Guigue
Vice-Président délégué à l'agriculture, l'alimentation, la forêt, l'eau





PRÉAMBULE

Dès les années 60, le Conseil général de la Savoie a décidé de mettre en place une politique active en faveur de l'agriculture savoyarde, définie en étroite concertation avec les organisations professionnelles agricoles. En 1967, le FADEGA (fonds d'aide départementale pour l'équipement des groupements d'agriculteurs) est né de la volonté d'aider à la modernisation de l'agriculture savoyarde et de son caractère montagnard, en privilégiant les démarches collectives. Cette politique a notamment été réaffirmée en 1998 avec la mise en œuvre du projet agricole départemental, en soulignant le rôle fondamental de l'agriculture dans l'aménagement du territoire savoyard. Les assises de l'agriculture de 2007, enfin, ont insisté sur les objectifs de maintien du maximum de valeur ajoutée de l'activité agricole sur le territoire savoyard, de nécessité de conciliation sur les usages de la terre et de l'eau, et de développement de nouveaux partenariats entre agriculture et autres activités notamment le tourisme.

Plus récemment, le Département s'est engagé dans une politique départementale forêt-filière bois avec la mise en place du fonds forestier départemental en 1991 puis du plan départemental forêt-filière bois en 2007 à la suite des assises de la forêt la même année. L'objectif principal de cette politique était de faciliter la structuration des filières dans un contexte de forêts de forte pente.

Sur le plan de l'aménagement rural et du foncier, le plan espaces, paysages de Savoie (PEPS), approuvé en 2018, a permis de redéfinir les objectifs de la politique départementale sur ces sujets à la suite des différentes actions menées depuis 1991. Ce plan a notamment insisté sur les questions de conciliation des différents usages des espaces agricoles, forestiers et naturels.

Enfin, le Département s'est lancé depuis 2018 dans la structuration d'une politique en faveur des circuits courts qui a fait l'objet d'une première délibération en 2019.

Sur le plan institutionnel, l'instauration de l'Assemblée des Pays de Savoie en 2001 a d'emblée prévu le soutien financier de certaines

organisations professionnelles d'intérêt commun entre la Savoie et la Haute-Savoie. Le Conseil Savoie Mont-Blanc, qui lui a succédé en 2015, s'est vu transférer la majorité des dispositifs de soutien à l'agriculture et à la forêt que ce soit en matière d'investissement ou de fonctionnement.

Ainsi, en 2014, le premier contrat de filière a été signé entre l'Assemblée des Pays de Savoie et la filière arboricole, afin de définir l'accompagnement de l'APS en réponse aux projets et problématiques de la filière. Cette démarche a ensuite été déployée au niveau d'autres filières, puis renouvelée en 2017 par le Conseil Savoie Mont-Blanc.

La fin de la politique agricole et forestière commune au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc actée en 2023 et l'évolution du cadre d'intervention institutionnel redonnent une place prépondérante à l'intervention du Département en faveur de l'agriculture et de la forêt savoyardes. Ainsi :

- La Loi NOTRe réaffirme la compétence des Départements dans le soutien des exploitations agricoles pour leurs investissements et la mise en œuvre de mesures à finalités environnementales. La convention résultant du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) signée entre le Département de la Savoie et la Région confirme ce rôle ;
- Le Plan Stratégique National (PSN) a été lancé en 2023 sur le plan régional, ainsi qu'un certain nombre de plans de filière ;
- La politique agricole est désormais portée à l'échelle du Département. Les dispositifs portés au sein du Département ou auparavant au sein du Conseil Savoie Mont-Blanc ont été reconduits pour se donner le temps de construire les nouveaux dispositifs d'intervention avec les acteurs concernés, en adéquation avec les axes retenus par le Département, les enjeux et problématiques rencontrés, les attentes de la société et des territoires.





Par ailleurs, ces différents contrats de filière et thématiques s'inscrivent en cohérence et en complémentarité avec d'autres politiques transversales ou outils du Département : le plan climat adopté en décembre 2023, le Projet Alimentaire Territorial labellisé par l'Etat en 2021 et le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires.

Le Département souhaite accompagner les professionnels agricoles (organismes et exploitants) pour relever les défis d'une agriculture



© Pépinières Viticoles FFPV-VITIPEPS / Photographe Grégoire EDOUARD

d'excellence, vivable et rémunératrice, qui s'adapte au changement climatique, qui opère une transition agroécologique et qui répond aux attentes de la société et des consommateurs.

La nouvelle politique d'intervention du Département en agriculture vise à couvrir l'ensemble des productions présentes sur le Département et s'articule autour de :

- ▶ 11 contrats de filière : apiculture, arboriculture, bovins lait, bovins viande, caprins, horticulture, légumes, ovins, petites filières (plantes aromatiques et médicinales, héliciculture, pêche, paysans-boulangers...), viticulture, volailles ;
- ▶ 2 contrats thématiques : pastoralisme et foncier.

Un contrat de filière viticulture a été signé en 2017 avec le Conseil Savoie Mont-Blanc avec pour objectifs principaux le développement d'une filière combinant innovation et performance économique et environnementale des acteurs et la participation de la filière viticole à l'attractivité et à l'image du territoire Savoie Mont-Blanc.

Un projet transfrontalier VIA (programme européen ALCOTRA) piloté par la Conseil Savoie Mont-Blanc sur la même période a par ailleurs permis de travailler sur deux axes principaux : la conservation et la réhabilitation des paysages et des terroirs viticoles et la mise en tourisme de l'itinéraire et les actions oenotouristiques.

Ce contrat a fait ses preuves en termes d'accompagnement de la filière et des exploitations agricoles.

Le présent contrat se veut plus ambitieux avec l'intégration de tous les partenaires qui interviennent de près ou de loin pour la filière viticole, que ce soit au niveau de la production, de l'appui technique, de la recherche ou de la formation.

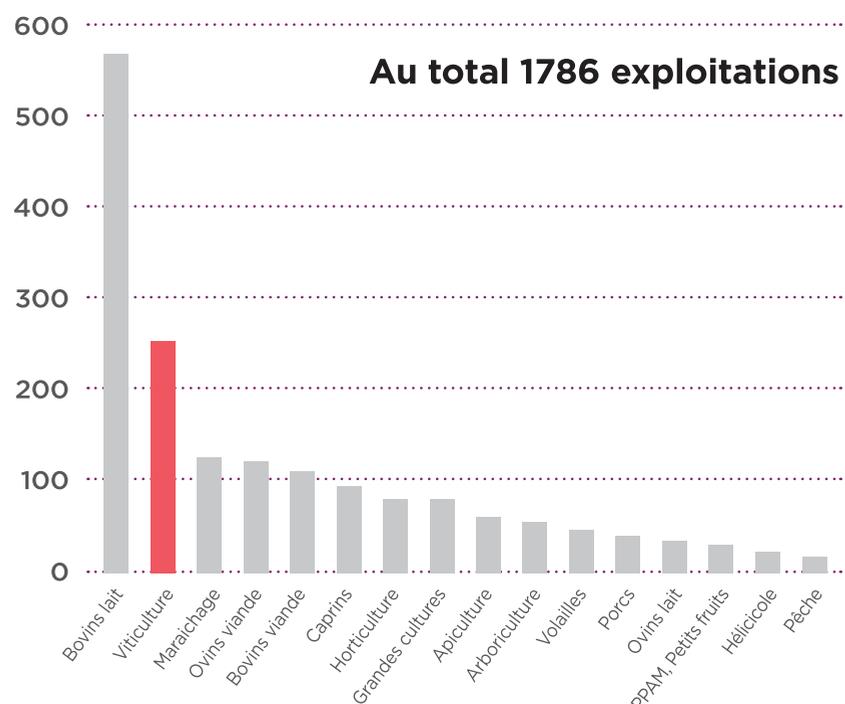


LA FILIERE EN SAVOIE

LES DONNÉES DE L'AGRICULTURE EN SAVOIE

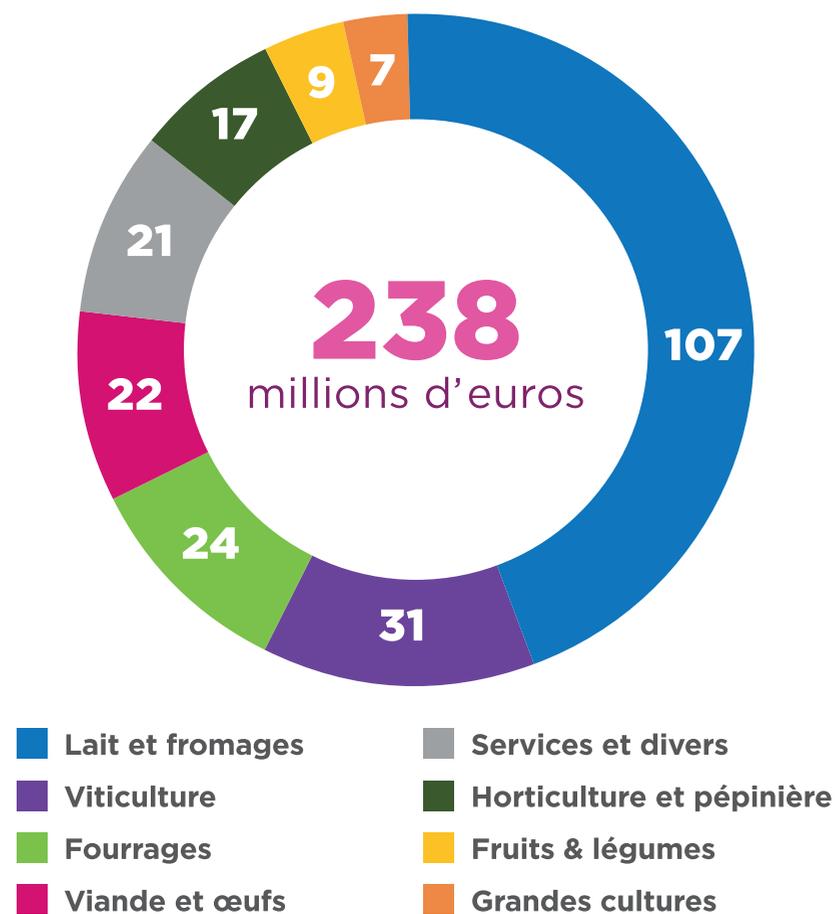
Les graphes ci-dessous permettent de situer la filière au sein du paysage agricole.

Répartition du nombre d'exploitations par filière en Savoie en 2022



CHIFFRE D'AFFAIRES AGRICOLE DE LA SAVOIE EN 2020

(production au prix de base)



LE CONTEXTE DE LA FILIÈRE VITICOLE SAVOYARDE - CHIFFRES CLÉS

- Le territoire Savoie Mont-Blanc est le troisième territoire français en matière de pépiniéristes viticoles, (après le Vaucluse et la Charente), avec un savoir-faire ancestral situé sur la Combe de Savoie (environ 50 pépiniéristes souvent par ailleurs viticulteurs).
- Le vignoble des vins de Savoie représente 2 100 ha, sur 4 départements : 79% en Savoie, 7% en Isère, 7% en Haute-Savoie et 7% dans l'Ain et s'étend sur 200 km de la vallée du Grésivaudan au lac Léman avec 3 AOC, 22 crus, et 23 cépages.
- La viticulture représente le 2^{ème} chiffre d'affaires des produits agricoles du territoire Savoie Mont-Blanc après le lait ; elle est la 1^{ère} production végétale, avec une production annuelle moyenne de 122 600 hl (115 000 hectolitres sous AOP et 7 600 hectolitres sous IGP).
- Elle concerne 367 viticulteurs en AOP et 80 en IGP avec une érosion qui se concentre sur les exploitations non professionnelles.
- Les surfaces certifiées et le nombre d'exploitations certifiées en agriculture biologique est en constante augmentation. Le nombre d'exploitations HVE est également en augmentation. Sur le secteur de Jongieux, un groupe est engagé dans un programme « Groupe 30 000 » dans l'objectif de réduire les quantités et les fréquences de traitement

(animation Chambre d'agriculture et financement Agence de l'eau).

- Les surfaces et les volumes certifiés en agriculture biologique ont plus que doublé en 5 ans. Les surfaces représentent 256 ha et 11 000 hl pour 40 exploitations qui sont soit certifiées soit en conversion.
- Elle contribue à 2 046 emplois directs et indirects, 1 200 emplois saisonniers hors vendanges et 1 200 emplois de vendangeurs.
- En Savoie Mont-Blanc, on dénombre 2 sociétés coopératives viticoles à Cruet et Ruffieux qui représentent une centaine de coopérateurs et 15 % de la production.
- La filière viticole s'appuie fortement sur le négoce (huit entreprises) qui représente 50% des volumes commercialisés et ¼ de la production vinifiée.
- La consommation se localise majoritairement sur les départements des Alpes du Nord (70%), via la restauration et la grande distribution (34% Cafés-Hôtels-Restaurants et cavistes, 45% Grande Distribution 15% en vente directe et 6% à l'export).
- Les vins de Savoie se déclinent en blanc (70%), blanc mousseux/crémant (3%), rouge (22%) et rosé (5%)

La filière est un équilibre dynamique entre 3 familles d'opérateurs économiques complémentaires les uns des autres : les producteurs indépendants (caves particulières), les coopératives viticoles et les maisons de négoce liées aux vendeurs de vin, de raisin ou de moût.

Ils se répartissent de la façon suivante :



Opérateurs	Nombre	Volume de vin produit	Surface de vigne
Vignerons avec caves particulières	174 viticulteurs	70 000 hl	1 400 ha
Coopératives : 2 coopératives viticoles	90 coopérateurs	17 900 hl	330 ha
Maisons de négoce et SICA	8 négociants et 1 SICA 92 producteurs vendent la vendange à ces négociants ou SICA	16 400 hl	315 ha

Données syndicat régional des vins de Savoie

LES ENJEUX

Les forces et les faiblesses de la filière viticulture en Savoie

Facteurs de succès

Un produit et un territoire à fortes notoriétés
Savoir-faire : Savoie = terre de façonnage
Potentiel de production : 35 entreprises, qui par leurs savoir-faire et leurs spécialités permettent au bassin de répondre aux demandes, même les plus spécifiques
Filière « jeune » par ses entrepreneurs (45 ans d'âge moyen), dynamique et réactive.
Paradoxalement, l'absence de marché local significatif (comparé aux deux autres bassins) oblige à sortir et à s'implanter dans d'autres vignobles.
Des terrains propices au plan agronomique (sols limoneux profonds et bien arrosés des berges de l'Isère)

Opportunités

De futurs marchés à saisir
Développement du vignoble mondial
Nouvelle Organisation Commune de Marché (OCM) (aides à la restructuration)

Points de vigilance

Une perte de compétitivité
Une filière méconnue en Savoie, « isolée » des autres filières (élevage)
Des entreprises traditionnelles trop soumises aux fluctuations (cours, achat des porte-greffes)
Manque de foncier, mobilisation difficile
Difficulté de recrutement et de fidélisation de la main d'œuvre (8 mois : trop court pour un CDI), fort investissement dans la formation (beaucoup d'opérations successives)
Un défaut de connaissance de la demande, manque d'anticipation pour répondre et perte de productions invendues
Coût des transports et de déplacements

Menaces

Une concurrence croissante
Concurrence nationale et internationale, marché local de plus en plus dur (dumping)
Importations croissantes
Hausse des coûts de production liée aux réglementations sociales et environnementales

Les forces et les faiblesses des vins produits dans le vignoble savoyard (AOP / IGP)

Facteurs de succès

Gouvernance/organisation
De nombreux cépages permettant une diversité de l'offre, **une forte typicité et une adaptation face aux changements climatiques**
Vins peu alcoolisés par rapport à d'autres régions viticoles
Zone de chalandise CSP+
Activité touristique très forte et dynamique
Complémentarité avec d'autres produits emblématiques savoyards (fromages, poissons, charcuterie...)
Tailles des exploitations plutôt adaptées aux conversions en Agriculture Biologique
Prise de conscience par la majorité des acteurs de la filière de l'importance de la transition écologique

Opportunités

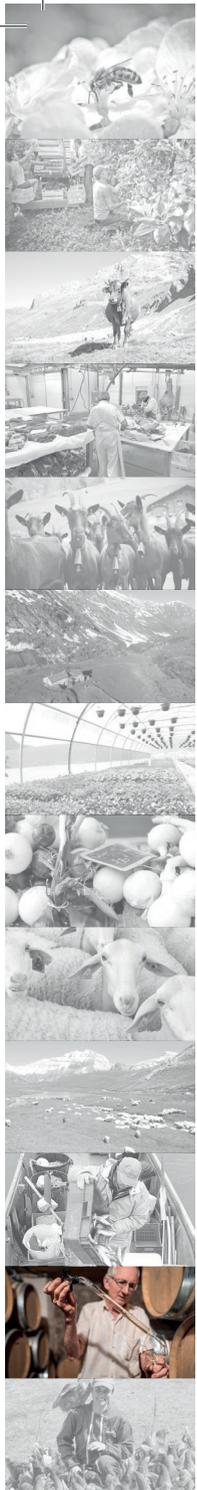
Mutualisation possible notamment entre AOP/IGP
Réintroduction d'anciens cépages autochtones
Intérêt des nouvelles générations à la recherche de produits confidentiels, découverte, vins frais, fruités
Tourisme : montagne + lacs, été + hiver
Fort potentiel de développement à l'export, dont marché UE, en particulier pour le bio
Développement du e-commerce
Grosse tendance du « consommer local » et des circuits courts
Recherche des faibles degrés alcooliques et d'une fraîcheur des vins

Points de vigilance

Individualismes assez forts, baisse de l'esprit collectif, pas assez de jeunes impliqués
Accompagnement technique et expérimentations techniques insuffisantes notamment pour le passage en agriculture biologique
Une qualité des vins qui reste parfois encore insuffisante et un contrôle qualité des vins insuffisant
Complexité de l'offre en non assisté (GD), un manque de lisibilité
Offre de produits bio trop faible
Dépendance au secteur Café Hôtel Restaurant (CHR)
Encore beaucoup d'a priori sur nos vins et un manque de notoriété
Retard sur l'œnotourisme par rapport à d'autres régions

Menaces

Pression foncière de plus en plus importante
Une consommation des vins en chute et une concurrence de plus en plus forte (autres vins + bières)
Lobbys anti-alcool de plus en plus présents
Coûts de production élevés et valorisation parfois pas suffisante pour équilibrer
Lourdeurs administratives croissantes
Passage du rouge au blanc des vignobles concurrents
Consommation très dépendante du tourisme d'hiver (stations) dans un contexte de réchauffement climatique



LES ORIENTATIONS PARTAGÉES DU CONTRAT DE FILIÈRE VITICULTURE

Afin de répondre aux enjeux de la filière viticulture en Savoie, le syndicat régional des vins de Savoie, le comité interprofessionnel des vins de Savoie (CIVS), le syndicat des vins des coteaux alpins, l'institut français de la vigne et du vin, le centre d'ampélographie alpine Pierre Galet, l'université Savoie Mont Blanc, le syndicat des pépiniéristes viticoles de Savoie, la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et le Département de la Savoie partagent les orientations stratégiques suivantes au service d'une alimentation locale et d'un environnement préservé :

1 S'adapter au changement climatique. Le climat en Savoie se réchauffe plus vite qu'en moyenne française avec + 1,8°C sur 2011-2020 par rapport à la période 1961-1990 contre +1,6°C en France. Entre 2018 et 2023, 5 années sur 6 ont connu des épisodes météorologiques sévères qui ont impacté la production agricole et dégradé les revenus des agriculteurs touchés : grêle, tempête, sécheresse, canicule, inondation. Face à cette situation, il s'agit de permettre aux producteurs d'innover et s'adapter que ce soit en matière d'équipements, d'infrastructures ou de pratiques agricoles.

2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement. Les revenus agricoles sur les Savoie sont très divers selon les filières et exploitations agricoles comme à l'échelle nationale. En Savoie, les revenus dégagés sont corrects comparativement à d'autres régions de montagne. Ceci s'explique essentiellement par les démarches engagées sur les produits sous signe de qualité depuis plusieurs décennies, notamment pour la production fromagère qui se traduit par un prix du lait plus de 50% supérieur à la moyenne nationale. Dans d'autres filières comme le maraichage, les créations d'exploitations sont en très forte augmentation, mais leur pérennité paraît fragile avec les cessations d'activité constatées à moins de 5 ans pour certaines. A l'instar des grandes tendances observées à l'échelle nationale, les enjeux en matière de renouvellement des générations sont très importants avec de l'ordre de 50% des exploitations amenées à changer de main dans les 10 ans à venir. Que ce soit pour les filières structurées ou émergentes, l'enjeu est de favoriser les démarches collectives, le soutien à la qualité des productions notamment à travers le soutien aux organismes professionnels agri-

coles et l'accompagnement des situations agricoles les plus fragiles.

3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau, atténuer le changement climatique... La préoccupation environnementale n'est pas nouvelle : les cahiers des charges des productions AOP et IGP fromagères ont par exemple prôné une agriculture respectueuse de l'environnement et ce depuis beaucoup plus longtemps que dans de nombreuses régions. Toutefois, l'agriculture savoyarde fait face à de nouveaux défis telles que la préservation de la ressource en eau ou la limitation de sa contribution au changement climatique à travers ses pratiques. Il s'agira d'accompagner ces évolutions.

4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité. La vente directe s'est développée depuis de nombreuses années sur le territoire de la Savoie (au 2ème rang des circuits courts en Auvergne Rhône-Alpes - recensement général agricole 2020), notamment à travers les magasins de coopératives puis les magasins de producteurs, soutenue dans le cadre des aides du Département. Le Département a lancé en 2018 une démarche beaucoup plus large de politique alimentaire territoriale labellisée par l'Etat en 2021. L'un des enjeux sera de poursuivre la structuration des filières répondant aux besoins des consommateurs locaux notamment en matière de restauration hors domicile.

5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production / volet transformation. Le Département a accompagné depuis de nombreuses années la modernisation des outils de production et de transformation. Les organismes agricoles, de développement ou de recherche-développement et les outils au service de l'agriculture (notamment le laboratoire départemental d'analyses vétérinaires pour la politique de santé animale) sont des atouts essentiels pour s'adapter aux enjeux de demain. Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en avant en particulier les démarches collectives, qui sont l'une des spécificités et forces essentielles de l'agriculture savoyarde.

6

● **Améliorer et maîtriser le foncier agricole et pastoral.** La question foncière sur les espaces agricoles et pastoraux est particulièrement importante en Savoie. Du fait des contraintes liées au relief, les espaces de vallée et de plaine sont particulièrement convoités pour le développement de l'habitat, de l'activité économique et des infrastructures. C'est également le cas dans certaines zones touristiques de montagne. L'accès au foncier est dans certaines situations un obstacle à l'installation, au renouvellement des générations et à l'émergence de nouvelles formes d'agriculture. Par ailleurs, les espaces pastoraux demeurent des espaces emblématiques de la Savoie, lieux d'activité qui restent fragiles. Il convient d'accompagner leur évolution en prenant en compte le caractère collectif de l'usage de ces espaces.

7

● **Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires.** L'enjeu est de faire connaître les produits agricoles de la Savoie pour soutenir leur consommation que ce soit auprès des habitants locaux ou des touristes, en dépit des différences de structuration des filières. Au-delà, un des enjeux est bien de mieux faire connaître l'activité agricole et ses spécificités auprès du grand public.





LES ACTEURS DE LA FILIÈRE

ACTEURS SIGNATAIRES DU CONTRAT DE FILIÈRE

A cet effet, les signataires du contrat de filière viticulture contribueront chacun dans le respect de ses compétences à la déclinaison de ces orientations stratégiques.

● Le Syndicat des pépiniéristes viticoles de Savoie

Créé en 1946, le Syndicat fédère les producteurs de bois, les producteurs de plants (greffeurs), et les négociants (35 entreprises, 57 cartes professionnelles). Il compte 24 adhérents sur les 35 entreprises déclarées à FranceAgriMer. Il assure la représentation et la défense de ses adhérents et conduit des projets pour l'amélioration de l'activité pépinière viticole : promotion, mobilisation de foncier, recyclage des déchets plastiques, valorisation des bois et plants de vignes non

commercialisés, négociation de dispositifs d'accompagnement financier, etc. Le Syndicat des pépiniéristes viticoles de Savoie adhère à la Fédération Nationale de la Pépinière Viticole. Depuis 2016, il est membre fondateur de la Fédération régionale de la Pépinière Viticole avec les deux autres Syndicats de Rhône-Alpes (Syndicat du Rhône et Syndicat de Drome-Ardèche). Cette Fédération Régionale porte le Plan de Compétitivité PEPI 2020 signé le 13 décembre 2016 avec la Région Auvergne Rhône-Alpes.

● Le Syndicat Régional des Vins de Savoie (SRVS)

Le Syndicat Régional des Vins de Savoie est reconnu depuis 2008 par l'INAO, organisme de défense et de gestion regroupant l'ensemble des 356 acteurs de la zone d'Appellation d'Origine Protégée Vin de Savoie, Roussette de Savoie et Seyssel. Il assure la défense de l'appellation et organise toutes les actions d'amélioration de la qualité et de la typicité des vins ainsi que l'organisation du contrôle interne vérifiant la conformité des opérateurs vis-à-vis du cahier des charges AOP. Les producteurs sont aussi fédérés en syndicats locaux lorsqu'ils produisent des vins AOP par dénomination géographique complémentaire (Apremont, Abymes, Cruet, Jongieux etc.).

● Le syndicat des vins des coteaux alpins

Le Syndicat des vins des coteaux alpins réunit les producteurs de vin de pays d'Allobrogie et est responsable de leur agrément depuis la campagne 2009. C'est l'Organisme de Défense et de Gestion de l'appellation « Vin des Allobroges » devenue IGP (Identification Géographique Protégée). Au nombre de 80, ces producteurs ont souvent des exploitations diversifiées (céréales, élevage, pépinière viticole), notamment les coopérateurs du secteur de Cruet. Cependant, 10% d'entre eux réalisent 80% des volumes.

● Le Comité Interprofessionnel des Vins de Savoie (CIVS)

Le CIVS regroupe paritamment le Syndicat Régional des Vins de Savoie et le Syndicat des négociants pour assurer le suivi du marché et la promotion des vins AOP. Il fait partie des 30 comités interprofessionnels des Vins de France. Créé en 1987, il assure la promotion



des vins de Savoie (au sens large) ainsi que le suivi et le marché. Le Syndicat des négociants en vins du secteur est rattaché au Syndicat des négociants de Rhône-Alpes, lui-même relié à la Fédération des Négociants Eleveurs de Grande Bourgogne (Bourgogne, Beaujolais, Savoie, Jura).

● **L'Institut Français du Vin**

L'IFV est reconnu au niveau national pour son expertise dans la recherche viti-vinicole et en particulier sur la sélection variétale. Le pôle Beaujolais-Savoie, basé à Villefranche-sur-Saône, mène des expérimentations en Savoie de longue date, notamment lors du projet européen Vin'Alp ou dans le cadre du précédent contrat de filière. L'IFV est chargé du suivi des variétés d'intérêt à fin d'adaptation en Savoie et du suivi d'expérimentations locales (adaptation au changement climatique, système anti-grêle).

● **Le centre d'ampélographie alpine Pierre Galet**

Basé à Montmélian, le centre bénéficie d'une reconnaissance régionale pour la sauvegarde et la redécouverte de cépages locaux. L'implication de plusieurs vigneron savoyards dans cette association facilite le travail de prospection, de plantation de conservatoire et de transfert des connaissances acquises.

● **L'université Savoie Mont Blanc**

L'université travaille avec la filière depuis 2017 autour du projet VITI-VALO dont les objectifs visaient dans un premier temps, à 1/ limiter l'impact environnemental de la filière viticole sur la qualité de l'air et 2/ développer de nouvelles filières locales valorisant les déchets viticoles. Les retombées pour le territoire sont multiples : amélioration de la qualité de l'air en Savoie Mont-Blanc, accompagnement des professionnels vers un changement de pratique, actions de communication et sensibilisation de la population et des scolaires, aide à la prise de décisions des pouvoirs publics et création d'une nouvelle filière économique locale.





LES ACTEURS DE LA FILIÈRE (suite)

L'objectif global est de développer des expérimentations modèles en Savoie Mont-Blanc qui pourront être ensuite appliquées à d'autres territoires viticoles, en lien avec l'Institut Français de la Vigne et du Vin (IFV) et les différentes Chambres d'Agriculture en France, afin d'apporter une vision globale et nationale des pratiques et problématiques viticoles.

A travers ses activités de recherche, l'Université Savoie Mont Blanc travaillera sur la mise en place d'une nouvelle filière de valorisation des déchets viticoles sur le territoire (en lien avec des entreprises locales), le développement d'applications en biocontrôle (traitement éco-responsable de la vigne) et l'évaluation de l'impact environnemental et économique de la mise en place de telles filières de valorisation sur le territoire.

● La Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc

Les chambres d'agriculture représentent l'intérêt général de la profession agricole. Elles accompagnent le développement et l'économie de l'agriculture et de la forêt. Leurs missions sont inscrites au code rural. Forte de cet ancrage historique et légal, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc est devenue chambre interdépartementale en 2013. Elle est résolument tournée vers l'avenir et actrice de dynamiques territoriales durables et solidaires. Actrice majeure dans le paysage de l'agriculture durable, bio et haute valeur environnementale (HVE), la chambre d'agriculture de Savoie Mont-Blanc joue un rôle essentiel en promouvant des pratiques respectueuses de l'environnement et en soutenant les agriculteurs dans leur transition vers des méthodes de production plus durables.

Elle agit sur les dimensions humaines, économiques, techniques, environnementales et sociétales. Présente sur les territoires et dans les filières, la chambre d'agriculture contribue avec force et légitimité au développement des spécificités de l'agriculture des Savoie, en traitant notamment de la cohérence entre l'exploitation et les alpages, ces derniers étant la continuité naturelle de l'exploitation.

Trois missions sont confiées à la Chambre d'agriculture :

- Représentations et propositions : organisation professionnelle représentative, la chambre d'agriculture émet des avis sur demande de l'Etat, des collectivités territoriales.
- Organisme de développement, la chambre d'agriculture réalise des actions d'intérêt général relevant de son champ de compétences. Elle initie ou participe à des projets collectifs aux côtés de nombreux partenaires locaux. Par ses actions, elle permet à l'agriculture de prendre toute sa place sur les territoires et de mieux répondre aux attentes sociétales.
- Conseils & Services : le rôle d'intervention attribué aux chambres d'agriculture leur permet d'apporter des services dans le domaine concurrentiel. Dotée de compétences multiples et spécialisées, la chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc propose ses services aux agriculteurs, groupements, filières et aux collectivités.

● Le Département de la Savoie : pour une filière viticole d'excellence

Dans le cadre de sa nouvelle politique agricole, le Département de la Savoie a pour volonté de soutenir les filières selon les orientations stratégiques définies au point 2. A cet effet, dans le respect de ses compétences et dans la limite de ses moyens budgétaires, il soutiendra la filière viticulture selon les trois types de soutien suivants :

▶ **Soutien en fonctionnement principalement en faveur des organismes agricoles ou forestiers, et du soutien à l'expérimentation ;**

▶ **Cofinancement des projets d'investissement ou actions relevant des dispositifs du Plan Stratégique National en complément du FEADER et de la Région ;**

▶ **Soutien aux entreprises, structures et collectivités principalement en investissement sur des dispositifs propres au Département en fonction des besoins spécifiques du territoire.**

**PLUS
D'INFORMATIONS
EN ANNEXES
1, 2, ET 3**

Le soutien du Département aux filières agricoles intervient également à travers son laboratoire départemental d'analyses vétérinaires (LDAV73), outil de proximité à disposition des éleveurs pour la maîtrise sanitaire de leurs élevages. A compter de 2024, l'activité du LDAV73 sera confortée avec :

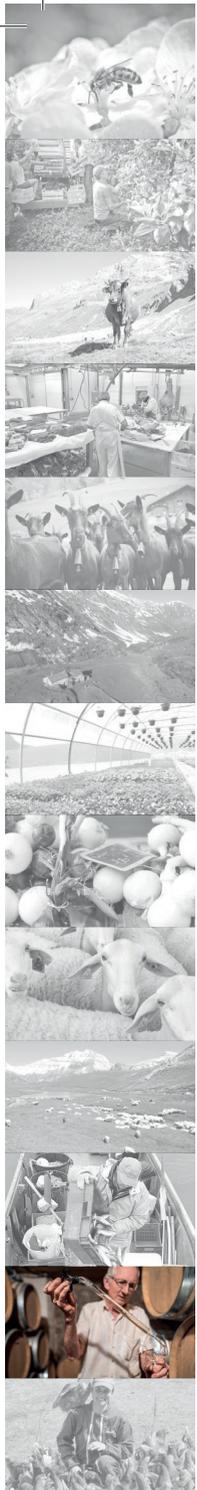
la prise en charge des analyses de prophylaxie (réalisées en 2022 et 2023 au laboratoire d'analyses vétérinaires de l'Isère) pour conserver les agréments du Ministère de l'Agriculture

la réalisation du dépistage d'une maladie d'élevage sur chaque veau né, analyse réalisée auparavant au Laboratoire d'analyses biologiques et alimentaires (LIDAL) en Haute-Savoie.

▶ Les actions du Département en matière agricole doivent également contribuer aux objectifs fixés par le Département dans son plan climat adopté fin 2023.

Ces soutiens détaillés en annexes s'inscrivent en cohérence ou en complément des politiques régionales développées dans le Plan Stratégique National (PSN), le plan de filière du Conseil régional.





LES AUTRES ACTEURS IMPLIQUÉS DANS LE DÉVELOPPEMENT DE LA FILIÈRE

● L'association pour le développement de l'agriculture biologique - ADABIO

Association créée en 1984, l'Adabio soutient et accompagne au quotidien les producteurs et productrices bio et conventionnels, les collectivités locales et les citoyen.nes pour une agriculture biologique de proximité et équitable. Forte de plus de près de 350 adhérents dans tous les domaines de production et de 14 salariés, l'Adabio rayonne sur 4 départements à savoir la Savoie, la Haute-Savoie, l'Isère et l'Ain.

L'Adabio s'attache à développer, pérenniser et promouvoir l'agriculture biologique à travers 3 axes :

- Promouvoir le modèle de l'agriculture biologique (sensibilisation, communication, plaidoyer) ;
- Accompagner les producteur.rices vers une agriculture bio viable et résiliente (accompagnement technique individuel et collectif, formations techniques, expérimentations sur parcelles, structuration de circuits court et de filières bio de proximité...);
- Contribuer à la transition agricole et alimentaire des territoires (diagnostic territorial, définition d'un plan d'action autour de l'agriculture biologique, introduction de produits bio dans la restauration collective...);

Par ses actions, l'Adabio participe à la protection des ressources (eau, sol, air), au maintien de la biodiversité et à la prévention en termes de santé publique. Elle contribue à tisser des liens sociaux et économiques durables et porteurs de sens sur les territoires.

● Le centre de formation professionnelle et de promotion sociale agricoles - CFPPA

Situé à La Motte-Servolex, le CFPPA développe ses activités au sein du Domaine Reinach depuis 1970. Il est un des centres constitutifs de L'Etablissement Public Local d'Enseignement et de Formation Professionnelle Agricole (EPLEFPA) «Reinach formations», qui comprend également le Lycée Agricole (LEGTA) et une exploitation agricole. Depuis la rentrée 2021, le CFPPA développe sa filière viticole par l'ouverture d'un CAPa Métiers de l'Agriculture

option viticulture. Cette formation s'inscrit en complément des formations courtes (taille de vigne/travaux en vert) déjà dispensées depuis 10 ans et témoigne de la volonté du centre de se tenir au côté des professionnels du territoire en faisant évoluer selon leur besoin ses offres de formation.

● La Fédération départementale des coopératives d'utilisation du matériel en commun - FDCUMA

La FDCUMA accompagne les porteurs et porteuses de projets dans la réflexion collective et la création de CUMA pour la mutualisation de moyens de productions (matériels, bâtiments, main d'œuvre) au bénéfice de leurs exploitations. Elle met également en lien ces dernières avec des CUMA déjà existantes pour favoriser la mutualisation, le lien social et les échanges de pratiques.

La FDCUMA accompagne les 40 CUMA du département dans leurs projets (projets d'investissements, appui technique, relations humaines dans le groupe, administratif...), notamment au travers :

- la formation des adhérent.es de CUMA et des agriculteur.trices de Savoie (conduite économique, banc d'essai, fonctionnement CUMA...);
- la communication interne et externe au réseau : promotion du modèle collectif et solidaire CUMA ;
- la sensibilisation au modèle CUMA des stagiaires en centres de formations agricoles ;
- l'accompagnement vers les changements de pratiques, transition agroécologique et évolution des systèmes, via l'approche collective ;
- l'organisation d'événements (« journées techniques ») mettant en œuvre des démonstrations, essais, expertises techniques.





ÉVALUATION - DURÉE

Un bilan annuel de la mise en œuvre du contrat de filière viticulture sera établi et partagé avec les acteurs de la filière.

Le contrat est conclu pour la période 2024-2027 pour s'aligner à la période de programmation du plan stratégique national. Il pourra être prorogé.

Le présent contrat et ses annexes pourront faire l'objet d'avenants au regard de l'évolution du contexte et des besoins.



Adopté le 21 juin 2024

Le Président du Conseil
Départemental de la Savoie,
Hervé GAYMARD



Le Président de la Chambre
d'agriculture Savoie Mont-Blanc,
Cédric LABORET



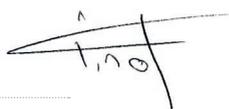
Le Président du Syndicat régional
des vins de Savoie,
Julien BARLET



Le Président du Comité Interprofessionnel
des vins de Savoie
Christophe RICHEL



Le Président du Syndicat
des vins des coteaux alpins
Thomas FINOT



Le Directeur de l'Institut Français du vin
Christophe RIOU



Le Président du centre d'Ampélographie
alpine Pierre Galet
Michel GRISARD



Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc
Philippe GALEZ



Le Président de la Fédération régionale
de la pépinière viticole Auvergne Rhône-Alpes
Christophe RAUCAZ





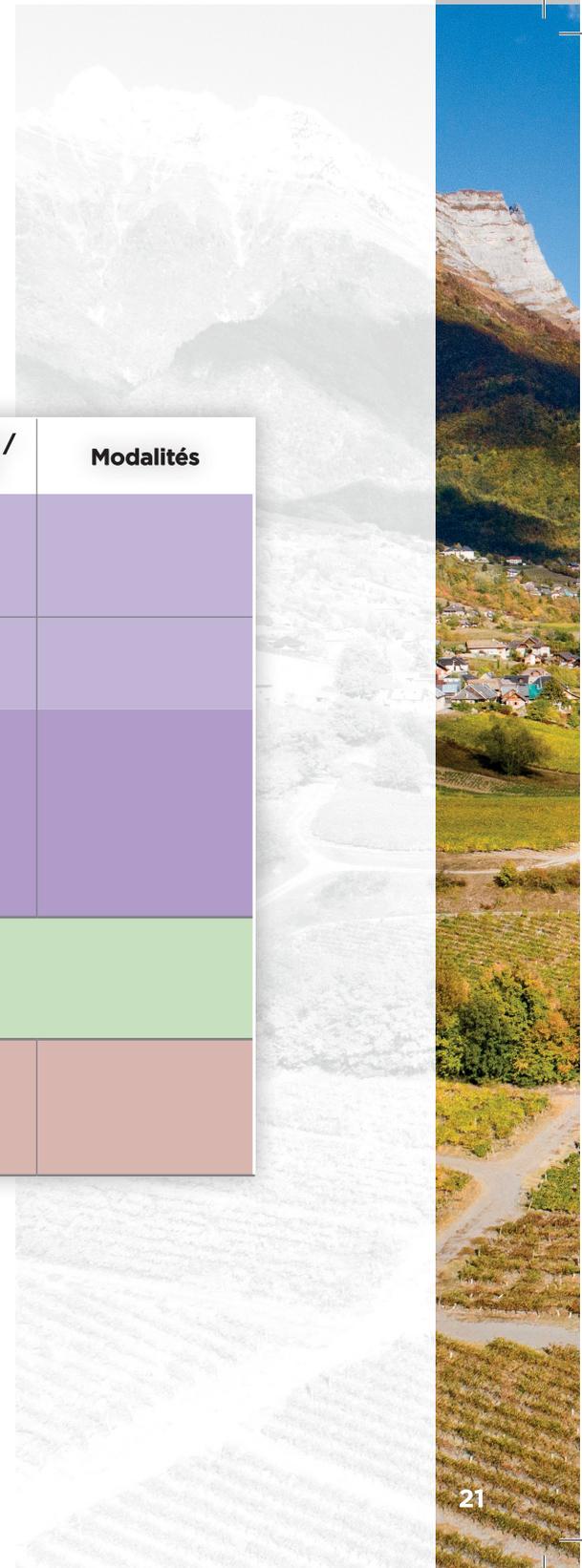
ANNEXE 1

CONTRAT DE FILIERE VITICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX ORGANISMES PROFESSIONNELS

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Accompagnement technique filière pour adaptation pratique / changement climatique, environnement...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Recherche & développement : cépages/terroir, parcelles expérimentales...	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Système de lutte contre la grêle : fonctionnement radar, ballons, actions de recherche et développement	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Participer au remplacement des agriculteurs et mandats professionnels	Service de remplacement	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Actions de défense du monde agricole	Syndicats agricoles	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Accompagnement des agriculteurs en difficultés	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Prospective - diagnostics filière	Organismes professionnels	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Recherche & développement valorisation déchets (vitivalo)	Organisme	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Développement et pérennisation des pratiques en agriculture biologique	ADABIO	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Déployer une stratégie locale de développement	Collectivités, associations	de 20 à 40 %	Fonctionnement	seuil dépenses < mesure T01 du PSN contrat départemental

* Tous financeurs confondus. Pour les organismes bidépartementaux, le taux d'aide pourra être proratisé



5

Orientations	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait *	Fonctionnement / Investissement	Modalités
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Favoriser transition agroécologique, accompagner développement outils de gestion collectif, animation réseau, emploi partagé	FDCUMA	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
	Améliorer les garanties sanitaires	FDGEDON, syndicat des pépiniéristes	max 80 % de la dépense	Fonctionnement	
Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Accompagnement de projets (innovation, adaptation au changement climatique...)	Industries agro-alimentaires (via AURA entreprise)	soutien annuel	Fonctionnement	
6	Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Déployer une stratégie locale de développement	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER		
7	Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Manifestations de portée locale, départementale, régionale, nationale	Organismes professionnels (organisateur de la manifestation)	barème forfaitaire - max 80 % de la dépense	Fonctionnement



ANNEXE 2

CONTRAT DE FILIERE VITICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS RELEVANT DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (FEADER) EN TANT QUE COFINANCEUR

Dans les dispositifs FEADER, le Département de la Savoie finance a minima 30 % de la part nationale

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires (mesure 203 PSN)	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires les productions végétales des exploitations agricoles (ex filets, serres...).	Exploitants agricoles	Taux 50 % à 70 %	Investissement	Dépenses de 5 000 à 200 000 euros
	3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales (mesure 202 du PSN)	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 25 % à 40 %	Investissement
Développer l'agroforesterie et la plantation de haies (Mesure 208 du PSN)		Elaboration d'un projet partenarial, animation, investissements de plantation d'arbres ou de haies	Voir modalités dans contrat thématique FONCIER			
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Déployer une stratégie locale de développement (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) au profit de la relocalisation alimentaire (stratégies alimentaires territoriales)	Regroupement d'au moins deux partenaires	Taux 80 %	Fonctionnement	Dépenses > 5 000 euros
	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles (mesure 304 du PSN)	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Dépenses de 20 000 à 300 000 euros

* Les modalités correspondent aux critères des dispositifs FEADER en vigueur. Mise à jour juin 2024.

	Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
5	Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir en collectif d'agriculteurs (Mesure 204 du PSN)	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % à 45 %	Investissement	Dépenses > 5 000 euros Plafonds 350 000 euros sur la programmation
6	Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement (mesure 104 du PSN)	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
		Déployer une stratégie foncière agricole locale, en cohérence départementale (mesure T01 du PSN)	Des stratégies locales de développement (SLD) en faveur de la préservation et valorisation du foncier au profit de l'agriculture et du renouvellement génération, de la transition des systèmes agricoles face aux enjeux du changement climatique	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
7	Sensibiliser et impliquer le public sur les questions agricoles et alimentaires	Promouvoir les signes officiels de qualité (mesure 305 du PSN)	Actions en vue amélioration notoriété des produits SIQO : actions de promotion et de communication (stratégie comm, participation salon, campagne promo, animation, lieu de vente...)	Organismes professionnels	Taux 60 % à 70 %	Fonctionnement	Dépenses > 15 000 euros hors actions reconduites



ANNEXE 3

CONTRAT DE FILIERE VITICULTURE

SOUTIENS DU DEPARTEMENT DE LA SAVOIE AUX INVESTISSEMENTS OU ACTIONS SUR SES PROPRES DISPOSITIFS POUR REpondre AUX BESOINS SPECIFIQUES DU TERRITOIRE

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
1 S'adapter au changement climatique	Investir dans les productions végétales pour limiter les risques climatiques et sanitaires	Investissements permettant de protéger contre les aléas climatiques et sanitaires des productions végétales des exploitations agricoles (ex filets,...).	Exploitants agricoles	Taux 15 % +10 % enjeu climatique +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 203 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
	Accompagner les exploitations vis-à-vis des aléas climatiques	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	forfait à définir	Fonctionnement	En articulation avec calamités agricoles et régime assurantiel.
2 Renforcer la pérennité des exploitations pour assurer leur transmission et leur renouvellement	Accompagnement des agriculteurs en situation fragile	Soutien exceptionnel	Exploitants agricoles	max 80 % de la dépense	Investissement	En lien avec le dispositif Réagir des Savoie
3 Favoriser des pratiques respectueuses de l'environnement : biodiversité, eau...	Investir dans les productions végétales	Matériel pour les productions végétales, permettant de limiter la pression sur l'environnement (ex désherbage mécanique, option pulvé, aire lavage)	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesure 202 PSN avec dépenses < 5 000 euros **
4 Contribuer à l'approvisionnement en restauration hors domicile et circuits de proximité	Mener des projets coopératifs et collectifs valorisant les produits agricoles	Projets fondés sur des alliances, visant la création de valeur et sa répartition équitable : - organisation de l'approvisionnement alimentaire - structuration de filière	Toutes personnes physiques ou morales	Taux 70 % dépenses immatérielles 40 % dépenses matérielles	Fonctionnement / Investissement	Modalités mesure 304 PSN avec dépenses < 20 000 euros **

* Les seuils de dépenses correspondent aux seuils des dispositifs FEADER. Mise à jour juin 2024

Des priorités par type d'aide ou de filière pourront être définies en fonction de la disponibilité budgétaire

Cumul plan de filière Région, aides FranceAgriMer,... possible si précisé dans plan de financement et dans la limite des taux maximum d'aides publiques

Orientations	Dispositifs	Types d'actions	Bénéficiaires	Taux / Forfait	Fonctionnement / Investissement	Modalités *
5 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet production	Investir en collectif d'agriculteurs	Investissements mobiliers et immobiliers pour la production agricole portés par des collectifs d'agriculteurs	CUMA, GIEE, groupes 30000, réseau DEPHY	Taux 30 % + 5 % engagement dans un collectif	Investissement	Modalités mesures 204 PSN **
	Autres matériels spécifiques	Stations météo de la vigne	Organismes professionnels	Taux 30 %	Investissement	
		Autres matériels spécifiques à la production de plants de vigne	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif"	Investissement	Plafonds 20 000 euros
		Matériels innovants (ex : drone en zone de coteaux ou forte pente)	Organismes professionnels		Investissement	Matériels autorisés par la réglementation
6 Concourir à la qualité des produits et la compétitivité des filières par l'amélioration des conditions sanitaires et de travail : volet transformation	Autres matériels spécifiques	Achat de matériels et équipements de la réception des vendanges au stockage de produits finis	Exploitants agricoles, négociants	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Plafond 20 000 euros
7 Améliorer et maîtriser le foncier agricole	Accéder au foncier agricole et l'améliorer collectivement	Actions collectives en faveur de la protection du foncier agricole : ex achat ferme pour maraichage, reconquête friches agricoles...	Voir modalités dans le contrat thématique FONCIER			
7 Sensibiliser le public sur les questions agricoles et alimentaires	Aménagement des caveaux	Mobilier de dégustation, luminaires sanitaires, fléchage directionnel au sein du caveau, caisse enregistreuse	Exploitants agricoles	Taux 20 % +5 % signe de qualité +5 % engagement dans un collectif	Investissement	Dépenses non éligibles à la mesure d'aménagement des caveaux de FranceAgriMer

** Intervention possible pour les dossiers non sélectionnés dans le FEADER au regard des enveloppes budgétaires ou non éligibles au FEADER sur des critères techniques : dispositions et modalités au cas par cas
Intervention possible pour des dossiers particuliers en complément de l'aide du FEADER : critères et modalités au cas par cas



ANNEXE 4

CONTRAT DE FILIERE VITICULTURE

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

MODALITES DE DEPOT - INSTRUCTION

Dépôt :

Les dossiers concernant un soutien propre du Département (cf ANNEXES 1 et 3) seront déposés auprès du Département, imprimés disponibles sur le site savoie.fr.

Le dossier est à adresser par mail au Département, unité agriculture, alimentation, forêt : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr
Si le demandeur a déjà déposé un dossier auprès du Département, le précédent dossier doit être soldé ou demande de solde déposée pour pouvoir déposer un nouveau dossier.

Les dossiers relevant d'une mesure du PSN-FEADER (cf ANNEXE 2) seront déposés sur le portail des aides de la Région Auvergne Rhône-Alpes : aides.auvergnerhonealpes.fr

Conditions d'éligibilité :

Les exploitants doivent être adhérents à la Mutualité Sociale Agricole à titre principal ou secondaire.
Seuls les matériels neufs sont éligibles. Afin de favoriser une approche globale au niveau de l'exploitation, aucun projet sollicitant une aide inférieure à 500 € ne sera retenu.

Instruction :

Ce dossier a été établi dans un double objectif de transparence et de traçabilité des fonds publics. Il peut donner lieu à des échanges, demandes de compléments et/ou contrôles à la discrétion du Département.

Suite au dépôt du dossier, sous réserve qu'il soit complet, la demande de subvention sera instruite par les services du Département puis présentée à l'Assemblée Départementale.

Chaque bénéficiaire recevra une notification de décision individuelle ou convention à retourner signée si l'aide est > 23 000 € indiquant l'objet de la subvention, le montant accordé, les modalités de calcul et de versement et en fonction de la somme accordée, les obligations d'information et de communication liées à la visibilité du soutien du Département.

MODALITES DE VERSEMENT

Versement (dispositifs FEADER) :

Les paiements de ces aides sont gérés par la Région Auvergne Rhône-Alpes, toutefois, le Département de la Savoie met en place une avance remboursable pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet retenu en comité de programmation relevant des dispositifs 201, 206, 207, 302 ou 303.

Versement (hors dispositifs FEADER) :

Le bénéficiaire devra faire parvenir une demande de paiement au service gestionnaire : **aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr**, accompagnée de pièces justificatives mentionnées dans la décision.

Pour les aides aux investissements : le règlement de cette subvention pourra faire l'objet d'une avance, d'acomptes et d'un solde, au fur et à mesure de l'exécution de l'opération. Une avance pourra être versée pour les bénéficiaires suivants par ordre de priorité : associations foncières pastorales, associations syndicales autorisées, collectivités, coopératives ayant un projet de plus de 50 000 € retenu en commission permanente. Les conditions de l'avance seront précisées dans la notification ou convention.

Le montant de la dépense éligible retenue, constitue une donnée prévisionnelle maximale. Dans l'hypothèse où la dépense réelle, au vu des pièces justificatives, serait inférieure à cette dépense prévisionnelle, le montant effectif de la subvention sera réduit au prorata du montant réalisé.

Le non achèvement de l'action, dans un délai de trois ans à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

Pour les aides au fonctionnement : le règlement de cette subvention interviendra en une seule fois à la notification de l'aide pour les aides ≤ 5 000 € (justificatifs à transmettre au plus tard le 30 juin n+1), pour les aides > 5 000 €, le règlement interviendra en deux fois, 80 % à la notification de l'aide et 20 % à réception des justificatifs de réalisation de l'opération dont bilan qualitatif. Pour les manifestations, le règlement interviendra en une seule fois à réception du bilan de la manifestation et des justificatifs.

Le non achèvement de l'action, dans un délai d'un an à compter de la date de notification entraînera l'annulation de plein droit du versement du solde de la subvention allouée.

CONTACTS

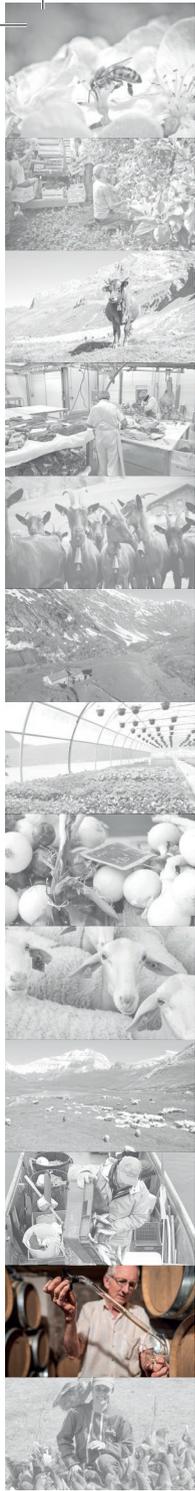
Direction des politiques territoriales - Service Affaires Agricoles et Européennes

Chargé de mission : jean-claude.pepin@savoie.fr

Suivi administratif : aides-departement73-agriculture-foret@savoie.fr



©Laurent Madelon



 NOTES



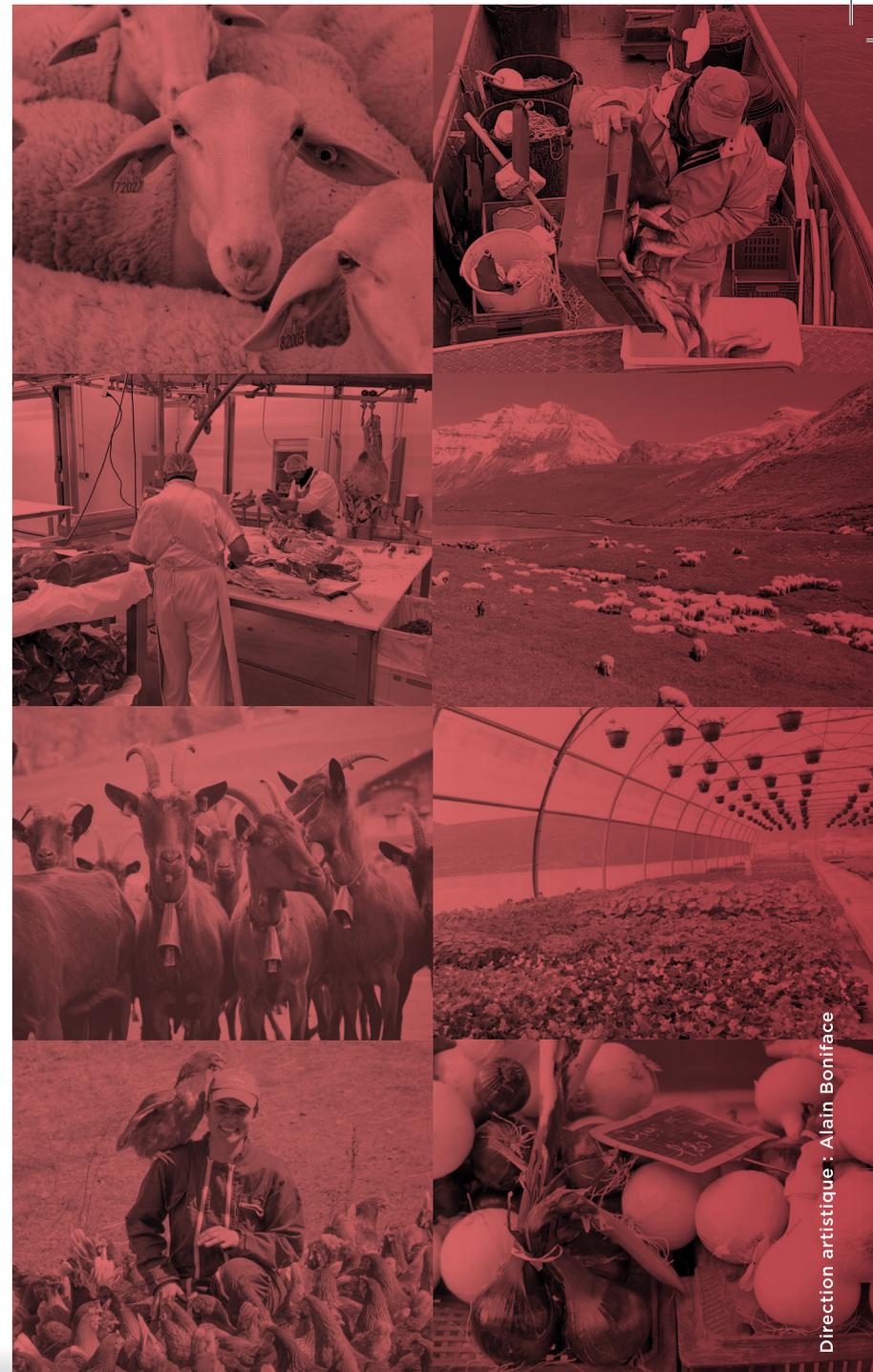
© Laurent Madelon



SAVOIE

LE DÉPARTEMENT

savoie.fr



Direction artistique : Alain Boniface